

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 15 juillet 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance des 7, 8 et 9 juillet 2014

2014 DASES 1078G Subvention et convention avec l'association Les amis de la maison verte (18e) pour son action d'aide à l'accès aux droits et à l'insertion de personnes sans domicile fixe.

Mme Dominique VERSINI, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 3411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 24 juin 2014, par lequel Madame la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général lui demande l'autorisation de signer une convention avec l'association « Les amis de la maison verte » (SIMPA 20 780, dossier 2014 -05811), dont le siège social est situé 127-129, rue Marcadet (Paris 18^{ème}) qui fixe le montant de la subvention du Département de Paris à 7 000 euros en 2014 pour son action d'aide à l'accès aux droits et à l'insertion de personnes sans domicile fixe en 2014 ;

Sur le rapport présenté par Mme Dominique VERSINI, au nom de la 6^{ème} commission ;

Délibère :

Article 1 : Madame la Présidente du Conseil de Paris, est autorisée à signer une convention avec l'association « Les amis de la maison verte » (SIMPA 20 780, dossier 2014 -05811), dont le siège social est situé 127-129, rue Marcadet (Paris 18^{ème}) qui fixe le montant de la subvention du Département de Paris à 7 000 euros en 2014 pour son action d'aide à l'accès aux droits et à l'insertion de personnes sans domicile fixe.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits du chapitre 65, rubrique 584, nature 6574, ligne DF 34015 du budget de fonctionnement du Département de Paris de l'exercice 2014 et suivants sous réserve de la décision de financement.